



A tous les affiliés du secteur
de la Santé et les Services sociaux

Étude d'ensemble de l'OIT sur le travail décent pour l'économie des soins dans une économie en mutation

Cher(e)s Collègues,

L'OIT mène une étude d'ensemble sur ce qu'elle appelle le "Travail décent pour les travailleurs/euses de l'économie des soins dans une économie en mutation", qui sera discutée lors de la Conférence internationale du travail, en juin 2022. Nous contactons les affiliés pour les informer des mesures que l'ISP prendra pour représenter les travailleurs/euses de la santé et des soins tout au long du processus.

Nous avons également besoin de votre soutien pour rassembler les informations requises et votre contribution nécessaire au niveau national, à l'OIT. Nous devons profiter de cette occasion pour rendre les normes internationales du travail couvertes par la révision plus utiles pour promouvoir les droits et les intérêts des travailleurs/euses de la santé et des soins, en particulier dans les professions infirmières.

L'enquête comprend - entre autres instruments - l'examen de la **Convention sur le Personnel infirmier de 1977 (C149)** et de la Recommandation sur le Personnel infirmier de 1977 (R157). L'enquête portera sur toutes les formes de soins infirmiers et de soins à la personne, y compris les soins infirmiers en institution, les soins aux personnes âgées et aux personnes handicapées, les soins à domicile et les services de soins de proximité. Le questionnaire de l'OIT est également joint et peut être trouvé [ici](#).

L'étude d'ensemble permet de mettre en lumière les obstacles auxquels sont confronté-e-s les infirmières et autres travailleurs/euses de la santé pour obtenir un travail décent et des droits syndicaux, ainsi que les menaces que représentent le financement insuffisant des services de santé publique, la privatisation, l'externalisation et les mesures d'austérité.

Le travail a commencé par l'examen des deux dispositifs de soins infirmiers. Il est essentiel que nous comprenions les mérites et les lacunes des moyens existants et que nous puissions apporter des améliorations aux normes internationales relatives aux travailleurs/euses de la santé.

Ces instruments guident les gouvernements dans la définition du personnel infirmier, ainsi que dans la formulation des politiques relatives aux services infirmiers. Nous devons élaborer des recommandations pour intensifier la normalisation de la professionnalisation des soins infirmiers, et l'amélioration de l'emploi et des conditions de travail, dans le cadre de la révision.

Les professions d'infirmier(e)s ont connu des changements importants depuis l'adoption de ces instruments il y a 44 ans. Il s'agit notamment de l'utilisation accrue de l'automatisation et de la numérisation, qui ont apporté des avantages ainsi que des menaces pour les travailleurs/euses de la santé et des soins, contre lesquelles nous devons nous prémunir. Il existe également des leçons plus récentes résultant de la pandémie qui ont mis en évidence des questions que l'ISP elle-même a soulevé depuis des décennies, comme la nécessité d'une dotation en personnel sûre et efficace pour garantir la santé et la sécurité au travail.

Vous trouverez ci-joint le projet d'un document d'information de l'ISP qui présente un résumé des dispositifs et de nos recommandations. Il sera présenté lors des webinaires régionaux qui seront organisés en mars et avril, afin d'aider les affiliés à bien comprendre les enjeux.

WWW.PUBLICSERVICES.INTERNATIONAL

L'Internationale des Services Publics est une fédération syndicale internationale qui regroupe plus de 700 syndicats représentant 30 millions de travailleurs/euses dans 154 pays. Nous faisons entendre leur voix auprès des Nations Unies, de l'OIT, de l'OMS et d'autres organisations régionales et mondiales. Nous défendons les droits syndicaux et du travail et luttons pour l'accès universel à des services publics de qualité. L'ISP se conforme à la législation de l'Union européenne sur la protection de la vie privée. Veuillez vous référer à notre [politique de confidentialité](#) ou contacter privacy@world-psi.org si vous souhaitez consulter, mettre à jour ou supprimer vos coordonnées. [Abonnez-vous](#) à nos listes de diffusion.

Il plaide pour le maintien des éléments essentiels des dispositifs qui sont encore utiles pour nos membres, identifie les incohérences de ceux-ci et appelle au renforcement de la Convention en prenant note des changements dans la composition du secteur de la santé, l'organisation du travail et les structures et programmes de classification professionnelle dans les professions infirmières.

Les infirmières et tous les affiliés du secteur de la santé et des soins doivent être activement impliqué(e)s dans le processus de cette révision, afin que nous puissions influencer efficacement le résultat dans l'intérêt de nos membres. Pour ce faire, veuillez prendre note des dates clés suivantes concernant les actions à mener conjointement.

Dates clés

- De mars à avril - Webinaires régionaux détaillant la Convention et les questions clés : 30 mars pour l'Asie-Pacifique, 8 avril pour l'Afrique et les pays arabes, 19 avril pour l'Interamérique et fin mars (à confirmer avec la FSESP) pour l'Europe.
- 30 juin - Dernier délai pour les commentaires des travailleurs/euses et des organisations d'employeurs,
- ILC 2022 - Le Comité d'Experts présente son rapport avec une analyse des difficultés signalées par les gouvernements dans leur application et identifie les moyens de surmonter ces obstacles.

L'ISP prépare une réponse globale. Nous pouvons également aider nos affiliés à apporter des réponses par pays si nécessaire. Nous encourageons tous les affiliés à répondre à l'enquête au niveau national et nous apprécierions que vous nous fassiez part de vos commentaires, si vous prenez cette mesure. Il sera important que les messages clés soient réitérés dans les réponses nationales et mondiales.

Veuillez contacter vos secrétariats régionaux pour vous inscrire aux webinaires régionaux. L'interprétation sera assurée pour les webinaires si vous en faites la demande à l'avance.

En toute solidarité,



Rosa Pavanelli
Secrétaire générale